



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2007)
RASSEMBLEMENT FIN DE SAISON

LIEU : CAMON
SURFACE : terrain synthétique

DATE : MERCREDI 07 JUILLET 2021 (de 14H30 à 16H)

HORAIRE RDV : 14H

ESC LONGUEAU	DA SILVA NOGUEIRA Ilan (LG/DC) – DELASSUS Arthur (MOFF/MDEF)– FORMOSA NZITA Royve (ATTA/ATTD) – FOULI Enzo (ATTG/LG) –IDRIS Isaac (MOFF/ATTG) –LE FLANCHEC Théo (DC/LD) – LOURDEL Maxence (MDEF/DC) – NDONG Nolan (LG/ATTG) – <u>OSSART Mathys (GB)</u> –ROUSSELIN Marius (ATTD/LD) – TREBOUTTE Clément (ATTA/ATTD).
FC AILLY S. SOMME	LECLERC Mathis (LG/DC) – MACQUET Evan (DC/LD) – PROENCA COELHO Esteban (LD/DC) – <u>SWENSY Francois (GB)</u> – DELIENS Basile (ATTA/MOFF).
US CAMON (liste 1)	BEAUGRAND Mathys (MD/ATT) – BEN SALAH Badi (MDEF/MOFF) – CAIEZ Simon (MG/ATT) – CARPENTIER Romain (LD/MD) –HISEUX Gabin (ATT/MG) –BOUCHAIN Soheil (LG/MG) – HERMEL Benjamin (LD/DC) - CORREIA Alvaro (LD/LG) – LAMOOT Pierre Antoine (MOFF/MDEF) – AMARA Gabriel (MG/LG) – JOSSE Enzo (MD/MOFF)
FC AMIENS PORTO	LOUALE Erwan (LD/LG) – DAHRI Anas -DC/LD) – BRUNEL Mathéo (DC) – DUPAYS Samuel (ATT/MOFF) – NONNED Lenny (ATTD/MOFF) – AHAMIDE Maé (ATTD) – HAMMACH Ayoub (MOFF/ATTG) – <u>THOMAS Théo (GB)</u> – MBODJ Aruna (MG/MOFF) – OSSOMBI Dylan (MDEF/DC) - BELHADI Anis (MIL).
SC CONTY LOEUILLY	HEU Théo (ATTA/MD).
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS) / POLE ESPOIRS LIEVIN	
ENCADREMENT	<u>DUVAL Florian (référent)</u> - CAUVIN Nicolas – POURCHEZ Robin – LHEUREUX Simon - SUIVENG Jean Charles – CHEVALIER Hugo.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	